

Bonjour «civil» «prénom» «nom»

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site :

http://appge-comiac.e-monsite.com/

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche...

Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en rouge, il suffit de cliquer dessus

L'Assemblée Générale de l'APPGE se tiendra le jeudi 3 août 2017 de 10 h à midi dans la salle des associations de la mairie de Comiac, possibilité de prendre ensuite un repas en commun, l'ordre du jour est en fichier joint.

30 juin 2017 inauguration du parc de la Luzette : Notre trésorier adjoint était présent. Voilà ce qu'il nous écrit :

L'inauguration du parc de la Luzette le 30 Juin 2017 dans le gymnase de Sousceyrac-en-Quercy a mis en évidence la cohésion des associations présentes ainsi que la détermination- et pour certains le désarroi-des riverains face aux nuisances avérées que constitue cette centrale de production électrique et aux dangers de prolifération de l'éolien sur le Ségala et la Châtaigneraie.



Qui dans ces circonstances a mentionné les problèmes que soulèvent aujourd'hui l'exploitation du parc?

- ✓ **détérioration du quotidien** des riverains les plus proches qui subissent de plein fouet les nuisances sonores
- ✓ impact visuel et paysager pour tous les villages alentour
- √ bétonisation de la forêt de la Luzette qui porte atteinte à sa bio-diversité (de l'avis même des chasseurs, les cailles ont quitté ce territoire de chasse cette année)

Notons la bienveillante attention que Mr le Sous-Préfet a démontrée en serrant la main de chacune et chacun d'entre nous à son arrivée.



La presse a relayé notre action dans ses colonnes (La Montagne, la Dépêche, l'Union du Cantal) et nous avons distribué un tract adapté à cette inauguration.



Voici la listes des associations présentes

SEPR, Vent Debout 15, Vent du Haut Ségala, APPGE Comiac Calviac Lamativie, Vent de la Châtaigne ,AAPLX en Xaintrie

Des nouvelles de Bouriège (11300) :



Au bout de 34 jours de lutte autour du pont du Rec, le TGI de Carcassonne a débouté le promoteur éolien (société Valéco). Dans son <u>ordonnance</u> du 11 juillet, la juge en référés (Sophie Mollat) a

jugé que l'arrêté préfectoral interdisait toute circulation sur la RD52 sans exception : les camions de Valéco n'avaient donc pas le droit de passer ! La juge condamne la société Valéco à payer 2000€ à chaque personne impliquée dans ce procès ; lire dans la <u>Dépêche</u> ou dans <u>la tribune d'Occitanie</u>.

En conclusion, pour l'instant et après 34 jours de combat avec le soutien de nombreuses organisations dont la FED, Agnès Roy dit que le combat n'est pas terminé, mais les aérogénérateurs ne peuvent pas être installés! Quelle sera la suite que la société Valéco donnera? Que fera le préfet? De toute façon il s'agit d'une entreprise privée qui veut utiliser les forces publiques pour contraindre des personnes privées à subir!

Monsieur Hulot, ministre de l'Energie et de l'Environnement, a déclaré qu'il faudrait arrêter 17 réacteurs nucléaires et dans le même temps produire suffisamment d'électricité pour que les voitures ne consomment plus de pétrole! Est-ce une annonce réfléchie?

Les commentaires vont bon train (parmi ceux-ci, certains envisagent de remplacer la production des réacteurs par des éoliennes!); dans une interview, le premier ministre appelle à la « prudence » sur un calendrier loin d'être fixé!

Mais si l'on regarde le site de RTE, on s'aperçoit que, à certaines heures, la production éolienne est proche de 1% de la consommation (le 4 juillet à 12h, éolien produit **417 MWh**, consommation 54 948 MWh ce qui donne 0,76% alors que l'éolien représente 9,3% de la capacité installée avec ses **12 321 MW).** Quelles solutions pour combler le déficit dû à l'absence de vent ? Les allemands ont choisi les centrales à lignite : voir le reportage diffusé le 3 juillet à 7h 09 sur France 2

Autre question : le seul fabricant Français de mâts éoliens (FrancEole) a été placé en redressement judiciaire !

C'est dans ce contexte, alors que le facteur de charge de l'éolien, pour le deuxième mois consécutif est inférieur à 17%, que les promoteurs mettent partout la pression pour installer des parcs éoliens afin de toucher les subsides que nous leur versons par la CSPE qui continue à augmenter!

Manifestation de protestation: sit-in gare de RETHEL le 11 juillet. Le préfet a confirmé par courrier son refus de mettre en place un moratoire éolien sur les Ardennes. Ce moratoire aurait permis d'éviter de concentrer les 99 parcs de 715 éoliennes autour du Rethelois.



La justice (AFP du 7 juillet) vient d'estimer que l'implantation d'éoliennes à proximité d'une maison pouvait justifier l'annulation pure et simple de la transaction, si l'acquéreur la réclame : lire dans le Figaro ou la Dépêche et l'arrêté de la cour de cassation

L'éolien est une **énergie renouvelable et écolo**, pensaient les deux auteurs de cette tribune, apiculteurs biologiques dans l'Indre. Pourtant, quand ils ont pris conscience des conséquences pour le bocage de l'installation d'engins de 200 m de hauteur, **ils ont changé d'avis**.



Signez et faites signer

- la pétition non à l'implantation d'éoliennes à Parlan, Roumegoux, Saint-Saury
- la pétition contre l'implantation d'éoliennes industrielles sur les Planèzes de Trizac (Cantal)
- la pétition non aux éoliennes industrielles en Xaintrie (Corrèze)
- la pétition contre les implantations d'éoliennes sur les communes de Drugeac Salins (Cantal)
- notre pétition pour empêcher les parcs éoliens sur les 2 côtés des Gorges de la Cère

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis ainsi que le bulletin d'adhésion 2017 en format pdf sur le site. Car notre association a besoin d'adhérents dans le combat qui s'annonce à Comiac Vous pouvez télécharger un power-point d'aide pour expliquer le danger des parcs industriels éoliens. Il a été fait par André Posokhow, administrateur de la FED, et ne contient ni logo, ni images. Il a pour titre « L'ÉOLIEN INDUSTRIEL»

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED appge-comiac@laposte.net 06.43.80.15.87 site http://appge-comiac.e-monsite.com/ Membres du bureau
Brigitte Briard, présidente
Jan Svatos, trésorier
Benoît Briard, trésorier adjoint
Gilles Forhan, secrétaire
Bernadette Forhan, relecture